



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

DU MAIRE DE MALAUCENE

AR2024 PAEE 6 - 083

**ARRETE DE CIRCULATION ET PERMIS DE STATIONNEMENT POUR MONSIEUR HERVE FRA - TOITURES
EN PROVENCE
AU 35 GRAND RUE LE 25 AVRIL 2024**

Le maire de Malaucène

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la demande de Monsieur Hervé FRA de Toitures en Provence en date du 22 Avril 2024
qui souhaite effectuer des travaux de remplacement d'une gouttière au 35 Grand Rue le 25
Avril 2024,

Considérant la nécessité de procéder au stationnement d'un engin télescopique, au droit du 35
Grand Rue temporairement pour remplacer une gouttière,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public
pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1. Le 25 Avril 2024, l'entreprise Toitures en Provence est autorisée à stationner un
engin télescopique au droit de la propriété située au 35 Grand Rue,

Article 2. La signalisation et la pré-signalisation seront mises en place par l'entreprise
de part et d'autre du chantier (cf. plan joint) de telle façon que les usagers n'aient pas à faire
de marche arrière.

Article 4. L'entreprise Toitures en Provence est occupant temporaire du domaine public et
veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5. Monsieur le commandant de gendarmerie territorialement compétent, les agents du
pôle technique et de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté.

Malaucène, le 22 Avril 2024

Monsieur le Maire

F. TENON



Publication	Transmission	Notification





Publié le 25 avril 2024

Publication	Transmission	Notification

--	--